



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue  
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL  
Séance du 02 juillet 2026**

**DÉLIBÉRATION N° BS-2026-008**

Objet : Désignation du représentant du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

**Assistaient à la séance** : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

## DÉLIBÉRATION N°BS-2026-008

Objet : Désignation des représentants du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Le Bureau Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026, relative à la composition du Comité Syndical,
- Vu** la délibération n°CS-2026-020 du 12 juin 2026, relative à l'élection de la Présidence du Syndicat,

### ➤ Considérant

- Qu'un arrêté préfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Crau a été pris le 06 août 2024,
- Que dans ce cadre, le préfet de Région a été amené à procéder à la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance chargée de l'élaboration du SAGE,
- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) fait partie du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- Que, par courrier en date du 23 octobre, la préfecture de Région sollicite le SMG-PNRC quant à la désignation nominative de son représentant à la CLE,
- Que l'assemblée délibérante ayant été renouvelée, il convient de désigner un nouveau représentant,
- Que M. ARSAC se porte candidat,

### ➤ Décide

- De nommer M. Bernard ARSAC en tant que représentant du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à la Commission Locale de l'Eau, instance en charge de la rédaction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Camargue,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT  
Maire de Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Tél 04 90 97 10 40  
Fax 04 90 97 12 07

